

FONDATION VAINCRE ALZHEIMER

Fondation reconnue d'utilité publique

47, rue de Paradis

75010 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

FONDATION VAINCRE ALZHEIMER

Fondation reconnue d'utilité publique

47, rue de Paradis

75010 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux membres du conseil d'administration de la Fondation Vaincre Alzheimer

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos soins, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation Vaincre Alzheimer relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fondation à la fin de cet exercice.



Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable découlant de la première application du règlement comptable ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 décrit dans la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.



Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 10 mai 2021

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

Djamel Zahri

Djamel ZAHRI

DOCUMENTS DE SYNTHESE

2020

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Comptes annuels

Bilan

Bilan Actif transition CRC 1999-01 - ANC 2018-06

Transition entre le CRC 1999-01 et le règlement ANC 2018-06

	Du 01/01/2020 au 31/12/2020			An 31/12/2019
	Selon l'ANC 2018-06			CRC 1999-01
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	13 189	13 189		
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	52 981	47 946	5 034	12 114
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	1 500 000		1 500 000	1 500 000
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	34 533	24 784	9 748	12 524
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Titres immobilisés de l'activité en portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	19 226		19 226	19 226
TOTAL I	1 619 928	85 920	1 534 009	1 543 864
Comptes de liaison	II			
Actif circulant				
Stocks et encours				
Matières premières, autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commande				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	18 563		18 563	18 287
Créances reçues par legs ou donations	751 215		751 215	
Autres	87 093		87 093	3 133
Valeurs mobilières de placement	710 383	8 356	702 027	681 689
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	319 860		319 860	458 814
Charges constatées d'avance	42 849		42 849	21 183
TOTAL III	1 929 964	8 356	1 921 608	1 183 107
Frais d'émission des emprunts	IV			
Primes de remboursement des obligations	V			
Écarts de conversion actif	VI			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI)	3 549 892	94 275	3 455 617	2 726 971

Bilan

Bilan Passif transition CRC 1999-01 - ANC 2018-06

Transition entre le CRC 1999-01 et le règlement ANC 2018-06

	Selon ANC 2018-06 31/12/2020	Selon CRC 1999-01 31/12/2019
Bilan Passif		
Fonds propres / Fonds associatifs		
Fonds propres sans droit de reprise / Fonds associatifs sans droit de reprise		1 500 000
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	1 500 000	
Écarts de réévaluation (sur fonds propres)		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Autres fonds associatifs : fonds associatifs avec droit de reprise		
Apports		
Legs et donations		
Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
Écarts de réévaluation		
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	231 756	278 540
Excédent ou déficit de l'exercice	-235 998	-46 783
Situation nette	1 495 758	
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Autres fonds associatifs : suite		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (commodat)		
TOTAL I	1 495 758	1 731 756
Comptes de liaison		
II		
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	751 215	
Fonds dédiés		
Fonds dédiés		
Fonds dédiés sur subvention de fonctionnement		
Autres ressources		
TOTAL III	751 215	
Provisions		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL IV		
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses	18 046	17 720
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	124 164	104 398
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	79 794	44 288
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	986 638	828 809
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL V	1 208 643	995 215
Écarts de conversion passif		
VI		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI)	3 455 617	2 726 971

Compte de résultat

Compte de résultat transition CRC 1999-01 - ANC 2018-06

Transition entre le CRC 1999-01 et le règlement ANC 2018-06

Compte de résultat	Selon ANC 2018-06	Selon CRC 1999-01
	31/12/2020	31/12/2019
Produits d'exploitation		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
- dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	84 339	85 796
- dont parrainages		
Ventes de marchandises		
Production stockée		
Production immobilisée		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation		
Subventions		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	1 352 410	
Mécénats	65 300	
Legs, donations et assurances-vie	185 316	
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		3 663
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	113	
Autres produits (hors cotisations)		1 820 743
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	1 687 479	1 910 203
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises		
Variation de stocks de marchandises		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stocks de matières premières et autres approvisionnements		
Autres achats et charges externes	1 017 830	1 067 133
Aides financières	555 976	
Impôts, taxes et versements assimilés	14 216	11 891
Salaires et traitements	253 443	230 440
Charges sociales	91 471	83 905
Dotations aux amortissements et dépréciations	10 705	
Dotations aux amortissements sur immobilisations		13 525
Dotations aux dépréciations des immobilisations		
Dotations aux dépréciations de l'actif circulant		
Dotations aux provisions		
Report sur fonds dédiés		
Autres charges	4 470	568 980
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	1 948 111	1 975 874
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-260 633	-65 671
Excédent ou déficit transféré		
Déficit ou excédent transféré		
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Produits financiers		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	32 948	4 676
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		1 753
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	100	17 069
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	33 047	23 498

Compte de résultat

Compte de résultat (Suite) transition CRC 1999-01 - ANC 2018-06

Transition entre le CRC 1999-01 et le règlement ANC 2018-06

Compte de résultat	Selon ANC 2018-06	Selon CRC 1999-01
	31/12/2020	31/12/2019
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions	8 356	
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	57	
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES	8 412	
RÉSULTAT FINANCIER	24 635	23 498
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	-235 998	-42 173
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		4 610
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES		4 610
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL		-4 610
Participation des salariés aux résultats		
Impôts sur les bénéfices		
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
Engagements à réaliser sur ressources affectées		
TOTAL DES PRODUITS	1 720 526	1 933 701
TOTAL DES CHARGES	1 956 524	1 980 485
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-235 998	-46 783

Contributions volontaires en nature		
Dons en nature		
Prestations en nature	92 944	85 618
Bénévolat		1 804
TOTAL	92 944	87 422
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature	92 944	85 618
Mise à disposition gratuite de biens et services		1 804
Personnel bénévole		
TOTAL	92 944	87 422

DOCUMENTS DE SYNTHESE

2020

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la fondation : Fondation Vaincre Alzheimer

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020, dont le total est de 3 455 617 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un déficit de 235 998 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 10/05/2021 par les dirigeants de la fondation.

Description de l'objet social

L'établissement dit « Fondation Vaincre Alzheimer » (ci-après dénommée « la Fondation ») a pour objet la lutte contre la maladie d'Alzheimer et les maladies neurodégénératives par le financement de la recherche scientifique et l'information du public.

La Fondation a ainsi, notamment, pour but de :

1. Promouvoir et financer des programmes de recherche permettant un dépistage et un traitement efficace de la maladie d'Alzheimer et des maladies neurodégénératives ;
2. Promouvoir et financer des programmes de recherche scientifique permettant la prévention de la maladie d'Alzheimer et des maladies neurodégénératives ;
3. Promouvoir et financer la formation scientifique des chercheurs ;
4. Informer le public sur les avancées de la recherche et sur la connaissance de la maladie d'Alzheimer et des maladies neurodégénératives.

La Fondation exerce son action tant en France qu'à l'étranger. Elle peut, à cet effet, nouer des relations avec des organismes privés et publics et collaborer à la lutte contre la maladie d'Alzheimer et les maladies neurodégénératives.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2020 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement de méthode comptable

À compter des exercices ouverts le 1er janvier 2020, les personnes morales de droit privé à but non lucratif tenues d'établir des comptes annuels, notamment les associations, fondations et fonds de dotation, doivent appliquer le règlement ANC n° 2018-06 qui succède au règlement CRC n°1999-01.

En ce sens, les comptes annuels de l'exercice clos au 31/12/2020 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2018-06.

Ce changement de règlement est considéré comme un changement de méthode. Ce changement de règlement comptable a très peu d'impact pour la fondation hormis le changement de format du bilan et du compte de résultat et quelques reclassements comptables.

Règles et méthodes comptables

Les charges constatées d'avance se rapportent à la partie des dépenses qui concernent l'exercice suivant, mais dont la facture a été reçue et comptabilisée avant le 31 décembre 2020.

A contrario, les dépenses engagées durant l'exercice et pour lesquelles aucune facture n'a été reçue au 31 décembre 2020, ont donné lieu à des provisions pour charges.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Constructions : Non applicable
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 10 ans
- * Matériel de bureau : 2 à 5 ans
- * Matériel informatique : 2 à 5 ans
- * Mobilier : 2 à 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

La fondation a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Reconnaissance des revenus

Pour les dons, c'est la date de l'encaissement qui justifie le rattachement du produit à l'exercice comptable.

Les chèques, dont la date de signature est antérieure à la date de clôture, reçus entre le 1er janvier et le 24 janvier 2021, en réponse à des mailings envoyés au cours de l'exercice comptable 2020, sont inclus dans les recettes de l'exercice.

Le montant s'élève à 89 709 euros au 31/12/2020.

Ressources affectées à la recherche

Les participations financières de la fondation aux centres de recherche sur la maladie d'Alzheimer sont effectuées dans le cadre de convention dont les termes sont établis par le conseil d'administration de la Fondation Vaincre Alzheimer.

En règle générale les versements interviennent par étapes et sur la base d'un compte rendu de travaux rédigé par le chercheur.

Au cas particulier où les travaux ne sont pas réalisés, ou bien les travaux réalisés ne correspondent pas aux termes de la convention, les

Règles et méthodes comptables

versements sont suspendus et un remboursement peut être demandé.

Ces cas de figure s'étant déjà produit, il est prévu que le conseil scientifique examine lors de sa prochaine session à la fois les programmes de recherche en cours et les nouveaux programmes et décide l'affectation de ces montants.

En conséquence de cette situation, il figure parmi les engagements (passif) de la fondation, un compte : « Bourse à affecter » d'un montant de 7 005,70 euros, qui devrait être soldé avant la clôture de l'exercice 2021, conformément à la décision du prochain conseil d'administration.

Fonds propres

La rubrique "fonds propres" correspond au cumul des résultats comptables constatés depuis l'origine de la fondation et acquis définitivement à celle-ci.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Indemnités de fin de carrière

Les engagements de retraite du personnel ne font pas l'objet d'une comptabilisation.

A titre d'information, ils sont évalués à 11 301 euros au 31/12/2020, dans le cas d'un départ volontaire à la retraite.

Les engagements actualisés à la date de leur départ effectif à la retraite (âge légal) font l'objet d'un engagement global de 51 496 euros.

Paramètres :

Table de mortalité : TH/TF 00-02

Année de calcul : 2020

Taux d'actualisation : 1.5 %

Méthode de calcul : Rétrospective Prorata Temporis

Epargne antérieurement constituée (en euros) : 0

Initiative du départ : Le départ intervient à l'initiative du salarié.

Code NAF de l'entreprise : 8899B

Convention collective : Indemnité légale (loi de mensualisation du 19 janvier 1978)

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan, à leur coût d'acquisition.

Les cessions sont comptabilisées selon la méthode du premier entré / premier sorti (FIFO).

Lorsqu'à la valeur réelle des titres à la clôture de l'exercice est inférieure à la valeur historique, il est constitué une provision pour dépréciation.

Au 31/12/2020 le montant de la plus-value latente s'élève à 13 980 €

Contributions volontaires

Conformément au règlement ANC 2018-06, les contributions volontaires ont fait l'objet d'une valorisation et d'une comptabilisation dans les

Règles et méthodes comptables

conditions suivantes :

- Le bénévolat et les autres contributions sont valorisées au coût du personnel de remplacement.
- Les contributions en biens et services sont valorisées soit à leur coût réel, soit au prix de marché. Par prudence, le plus faible des deux montants a été retenu.

Le Volontariat

Dans le cadre des activités de la fondation, durant l'exercice, un groupe de scientifiques a participé volontairement aux différents travaux concernant la recherche sur cette maladie. Le temps passé par ces scientifiques représente 2 512 heures.

Valorisées à 37 euros de l'heure, le total s'élève donc à : 92 944 euros.

Le Bénévolat

Suite au contexte sanitaire, les bénévoles n'ont pas pu donner leur aide en France pour le travail administratif, la logistique et la recherche de fonds privés.

Legs et donations

Conformément au règlement ANC 2018-06, les legs ont fait l'objet d'une comptabilisation dans les conditions suivantes :

Pour les biens meubles ou immeubles provenant d'une succession, legs ou donation et destinés à être cédés par l'association ou la fondation, les mouvements suivants sont comptabilisés :

- dans le cadre de la gestion temporaire des biens légués, les produits d'exploitation perçus sont inscrits en résultat ainsi que les charges de fonctionnement correspondantes ;
- lors de la réalisation effective et définitive d'un lot composant le legs, le compte correspondant de produits (courants ou exceptionnels) est crédité du montant exact et définitif de la vente, net des charges d'acquisition ayant grevé le bien pendant sa transmission, par le débit du compte 461 « legs et donations en cours de réalisation », qui est ainsi soldé pour le bien concerné. Par ailleurs, les charges exposées au-delà de la valeur de la succession ou de la donation sont inscrites en résultat.
- les engagements reçus sont présentés hors bilan en distinguant les legs acceptés par les instances statutairement compétentes.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

Règles et méthodes comptables

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

L'émergence et l'expansion du coronavirus début 2020 ont affecté les activités économiques et commerciales au plan mondial. Cependant, cette situation n'a pas eu d'impacts majeurs sur notre activité lors de cet exercice.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	66 170			66 170
Immobilisations incorporelles	66 170			66 170
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	1 500 000			1 500 000
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	14 528			14 528
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	19 155	849		20 004
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	1 533 684	849		1 534 533
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	19 226			19 226
Immobilisations financières	19 226			19 226
ACTIF IMMOBILISE	1 619 079	849		1 619 928

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	54 056	7 079		61 135
Immobilisations incorporelles	54 056	7 079		61 135
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	7 122	1 165		8 288
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	14 037	2 460		16 497
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	21 159	3 625		24 784
ACTIF IMMOBILISE	75 215	10 705		85 920

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 918 946 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	19 226		19 226
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	18 563	18 563	
Autres	838 308	838 308	
Charges constatées d'avance	42 849	42 849	
Total	918 946	899 720	19 226
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
DIVERS PDTS A RECEVO	85 920
Total	85 920

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 208 643 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	18 046		18 046	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	124 164	124 164		
Dettes fiscales et sociales	79 794	79 794		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	986 638	439 833	546 805	
Produits constatés d'avance				
Total	1 208 643	643 792	564 851	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
FOURN.FTS NON PARVEN	26 996
PROVISION CONGES A PAYER	22 688
DETTES SOC/CONGES A PAYER	11 073
TAXE SUR LES SALAIRES	4 723
AGEFOS ILE DE FRANCE	1 286
Total	66 766

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONST.AVANCE	42 849		
Total	42 849		

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 7 personnes dont 1 apprenti.

	Effectif Hommes	Effectif Femmes	Effectif Total	Effectif équivalent (Temps plein)
Cadres		4	4	4
Employés		2	2	2
Ouvriers				
Contrat Emploi Solidarité				
Contrat de Qualification		1	1	1
Contrat Retour Emploi				
Contrat initiative Emploi				
Total		7	7	7

Informations sur les dirigeants

Rémunérations allouées aux dirigeants

La rémunération des organes de direction n'est pas communiquée car cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Contributions volontaires

	N	N-1
Ressources		
Bénévolat		
Prestations en nature	92 944	85 618
Dons en nature		1 804
Total	92 944	87 422
Emplois		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Prestations	92 944	85 618
Personnel bénévole		1 804
Total	92 944	87 422

Détail de la rubrique Legs, donations et assurances-vie

Le détail de la rubrique "Legs, donations et assurances-vie" figurant au compte de résultat est présenté sous forme du tableau suivant :

PRODUITS	Montants
Montant perçu au titre d'assurances-vie	
Montant de la rubrique de produits "Legs ou donations" définie à l'article 213-9	936 531
Prix de vente des biens reçus par le legs ou donations destinés à être cédés	
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	
CHARGES	Montants
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	751 215
SOLDE DE LA RUBRIQUE	185 316

Compte de résultat par origine et destination 2020

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE N	
	Total	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE		
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
1.1 Cotisations sans contrepartie		
1.2 Dons, legs et mécénat		
- Dons manuels	1 326 645	1 326 645
- Legs, donations et assurances vie	209 570	209 570
- Mécénat		
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	117 386	117 386
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
2.1 Cotisations avec contrepartie		
2.2 Parrainage des entreprises		
2.3 Contributions financières sans contrepartie	65 300	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	1 498	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS		
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0	
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS		
TOTAL	1 720 400	1 653 602
CHARGES PAR DESTINATION		
1 - MISSIONS SOCIALES		
1.1 Réalisées en France		
- Actions réalisées par l'organisme	1 323 570	1 323 570
- Versements à un organisme central ou à d'autres Organismes agissant en France		
1.2 Réalisées à l'étranger		
- Actions réalisées par l'organisme		
- Versements à un organisme central ou à d'autres Organismes agissant à l'étranger		
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS		
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	447 012	447 012
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	18 988	18 988
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	166 828	166 828
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		
5 - IMPOTS SUR LES BENEFICES		
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE		
TOTAL	1 956 398	1 956 398
EXCEDENT OU DEFICIT	-235 998	-302 796

Compte d'emploi des ressources collectées auprès du public 2020

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE N	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE N
EMPLOIS DE L'EXERCICE		RESSOURCES DE L'EXERCICE	
1 - MISSIONS SOCIALES	1 323 570	1 - RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	
1.1 Réalisées en France		1.1 Cotisations sans contrepartie	1 326 645
- Actions réalisées par l'organisme		1.2 Dons, legs et mécénats	209 570
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France		- Dons manuels	
1.2 Réalisées à l'étranger		- Legs, donations et assurances-vie	
- Actions réalisées par l'organisme		- Mécénats	117 386
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger		1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	465 999		
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	447 012		
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	18 988		
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	166 828		
TOTAL DES EMPLOIS	1 956 398	TOTAL DES RESSOURCES	1 653 602
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	
5 - REPORTS EN FONDS DE L'EXERCICE		3 - UTILISATIONS DES FONDS DE L'EXERCICE	
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	302 796
TOTAL	1 956 398	TOTAL	1 956 398

Compte d'emploi des ressources collectées auprès du public 2020

Annexe au compte

Le CER de l'exercice N a été établi selon le règl. ANC n°2018-06 alors que le CER de l'exercice N-1 avait été établi selon le règl. du CRC n° 2008-12 afférent à l'établissement du CER des associations et fondations modifiant le règl. du CRC n° 99-01

Le changement significatif lié à l'entrée en vigueur du règl. ANC n°2018-06 et son impact financier sur les montants des ressources reportées liées à la générosité du public (hors fonds dédiés) en début d'exercice correspond à la prise en compte des revenus locatifs issus d'une immobilisation financée par la générosité du public et de revenus de capitaux mobiliers financés de la même manière.

L'impact global s'élève à 107 542 €

CLES DE REPARTITION

Les clés de répartition font l'objet d'une approbation formelle par le conseil d'administration.

Les frais généraux mixtes sont répartis sur la base d'une clef de répartition liée au temps passé par le personnel. La synthèse de ces temps passés est présentée ci-dessous :

Missions sociales	69%
Frais de recherche de fonds (FRF)	14%
Administration de la Fondation	17%

Tableau de répartition des temps sur un trimestre (heures)

Total des heures à répartir	Missions sociales	Frais de recherche de fonds (FRF)	Frais de fonctionnement
2 147	1 484	288	375

Les frais du personnel travaillant pour tous les services (salaires et charges sociales) sont répartis sur la base d'une clef de répartition liée aux temps passés par chaque salarié pour chaque service. La synthèse de cette répartition est présentée ci-dessous

Répartition des frais de personnel			
Services	Salaires bruts	Charges sociales	Cumuls
Montant total	253 443	86 221	339 664
Missions sociales	174 876	59 493	234 368
Frais de recherche de fonds et de collecte	35 482	12 071	47 553
Administration de la fondation	43 085	14 658	57 743

Compte d'emploi des ressources collectées auprès du public 2020

Les frais liés aux mailings sont répartis sur la base d'une clef de répartition liée à la nature des mailings émis. La synthèse de cette répartition est présentée ci-dessous :

Répartition des mailings			
Services	Appel public à la générosité	Missions sociales - Informations du public	Cumuls
Montant total	188 551	247 540	436 091
Répartition en %	43,24%	56,76%	100%

Compte d'emploi des ressources collectées auprès du public 2019

COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC				
EMPLOIS	Emplois de N = compte de résultat (1)	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur N (3)	RESSOURCES REPORT DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN DÉBUT D'EXERCICE	Ressources collectées sur N = compte de résultat (2)
				264 166 (4)
1 - MISSIONS SOCIALES			1 - RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC	1 799 637
1.1 Réalisées en France	1 316 777	1 316 777	1.1 Dons et legs collectés	1 799 637
- Actions réalisées directement	1 316 777	1 316 777	- Dons manuels non affectés	1 448 308
- Versements à d'autres organismes agissant en France			- Dons manuels affectés	0
1.2 Réalisées à l'étranger	0	0	- Legs et autres libéralités non affectés	353 329
- Actions réalisées directement			- Legs et autres libéralités affectés	0
- Versements à un autre organisme central ou d'autres organismes			1.2 Autres produits liés à l'appel à la générosité du public	
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	490 486	490 486	2 - AUTRES FONDS PRIVÉS	6 202
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	472 656	472 656	3 - SUBVENTIONS & AUTRES CONCOURS PUBLICS	126 109
2.2 Frais de recherche des autres fonds privés	17 530	17 530	4 - AUTRES PRODUITS	1 931 948
2.3 Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics				
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	173 521	159 888		
I - TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RÉSULTAT	1 980 484	1 986 851	I - TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITE AU COMPTE DE RÉSULTAT	1 931 948
II - DOTATIONS AUX PROVISIONS	0		II - REPRISES DES PROVISIONS	1 753
III - ENGAGEMENTS À RÉALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES			III - REPORT DES RESSOURCES AFFECTÉES NON UTILISÉES DES EXERCICES ANTERIEURS	
IV - EXCÉDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	0		IV - VARIATION DES FONDS DÉDIÉS COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (cf tableau des fonds dédiés)	
V - TOTAL GENERAL	1 980 484		V - INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	46 783
V - Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public		0	VI - TOTAL GENERAL	1 980 484
VI - Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public.		0		
VI - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		1 986 851	VI - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public	1 986 851
ÉVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			SOLDE DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN FIN D'EXERCICE	96 952
Missions sociales	85 616	Bénévolat		1 304
Frais de recherche de fonds	1 804	Prestations en nature		85 616
Frais de fonctionnement et autres charges	0	Dons en nature		
Total	87 422	Total	Total	87 422

